

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00088

Numéro SIREN : 809 429 483

Nom ou dénomination : A.P.P.I. BAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 8354

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.P.P.I.BAT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>6 rue de Perrochel 62200 BOULOGNE SUR MER</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
Numéro SIRET * <u>8 0 9 4 2 9 4 8 3 0 0 0 2 1</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le. <u>31/12/2012</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1067			
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
		Terrains AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	14093			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	59540			
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières * BH	BI	1752			
TOTAL (II) BJ		BK	74702				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	29933			
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	1485			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	202282			
		Autres créances (3) BZ	CA	23038			
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE				
		Disponibilités CF	CG	59885			
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	4865			
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	CK	321491				
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif * (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	74702				
			380762				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1752	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilités :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS A. P. P. I. BAT		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122021		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100000...)			DA	10000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	164598	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	27314	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	202912	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	7987	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	7987	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	31814	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E)			DV	22200	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	58331	
	Dettes fiscales et sociales			DY	57517	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	169862		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	380762		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	148133
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	314	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS A.P.I.BAT

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2021

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	2
2. Informations relatives au bilan	3
2.1. Actif	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles	3
2.1.2. Immobilisations corporelles	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice	3
2.1.3. Immobilisations financières	4
2.1.4. Stocks	4
2.1.4.1. Stocks de produits achetés	4
2.1.5. Produits à recevoir	4
2.1.6. Créances	6
2.2. Passif	7
2.2.1. Capitaux propres	7
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres	7
2.2.1.2. Capital	7
2.2.2. Provisions pour risques et charges	8
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	8
2.2.4. Charges à payer	10
3. Informations relatives au compte de résultat	10
4. Impôt sur les bénéfices	11
5. Autres informations	11
5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	11

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	2 368	-	2 114
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	2 701	-	-
Matériel de transport	-	9 158	-	9 202
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	3 935	-	2 887
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	20	-	-

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO au coût d'achat.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
Factures à établir	69 299
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	3 352
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
	72 652

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Actif	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	1 752	1 752	-	
Actif	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	202 283	202 283	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	110	110	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	Impôts et taxes collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	17 626	17 626	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 950	1 950	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés	-	-	-	
	Débiteur divers	3 352	3 352	-	
	Charges constatées d'avance	4 865	4 865	-	
		231 938	231 938	-	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	10 000	-	-	10 000
Primes, réserves et écarts	273 089	-	107 490	165 599
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	64 510	-	37 195	27 314
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	347 599	-	144 686	202 913

Le capital est composé de 100 parts sociales de 100 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	7 987	-	7 987
	-			7 987

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	314	314	-	-
- A + d'1 à l'origine	31 500	9 771	21 730	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	58 331	58 331	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	31 856	31 856	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	20 883	20 883	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	4 779	4 779	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	22 200	22 200	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
	169 863	148 133	21 730	-

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
LIENX À PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	293
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	3 166
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	10 300
Autres charges fiscales	3 944
Divers	-
	17 703

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	1 565 749	-	1 565 749
Chiffre d'affaires net	1 565 749	-	1 565 749

4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	47 509	-15 766
Impôts :		
Au taux de	-	-
Sur PVL	-	-
Résultat net	47 509	-15 766

5. Autres informations

5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	15 076.47	15076.47
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 1.5

A.P.P.I. BAT
Société par Actions simplifiées au capital de 10 000 €
Siège Social : 6 rue de Perrochel
62200 BOULOGNE SUR MER
R.C.S. BOULOGNE SUR MER 809 429 483

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux
Le trente juin,
A quatorze heures,

Madame Charlotte DELATTRE, associé unique de la société « A.P.P.I.BAT. » a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de Présidente, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-dessous :

- examen du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- affectation des résultats,
- rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- rémunération de la Présidente
- pouvoirs pour les formalités,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même

CD

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 314.46 € de la manière suivante :

- bénéfice net	27 314.46 €
- par un prélèvement sur les autres réserves pour	44 185.54 €
- à la distribution de dividendes pour.....	71 500.00 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 715 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé qu'à compter du 1er janvier 2018, un prélèvement forfaitaire unique de 30%, incluant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, vient s'appliquer.

Les dividendes seront versés sous déduction des prélèvements sociaux et d'un prélèvement non libératoire représentatif de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% auquel il convient d'ajouter 17,2% de prélèvements sociaux.

Cependant, et par acceptation à cette règle, les associés pourront éventuellement renoncer à ce prélèvement forfaitaire unique en optant pour le calcul de l'impôt sur le revenu selon les règles du barème progressif. En pareil option, les associés sont informés que l'option pour le barème progressif portera alors sur l'ensemble des revenus ou gain de l'année visés par le prélèvement forfaitaire unique.

En cas de renonciation au prélèvement forfaitaire unique, les dividendes distribués seront éligibles à l'abattement de 40%.

Nous vous informons enfin, que les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source par l'établissement payeur au taux de 17,2%, lorsque ce dernier est situé en France ; ils devront être versés au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.

CP

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît, en outre, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Abattement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
2020	172 000 € Soit 1720 € par part	40 %	172 000 €	0 €
2019	90 000 € Soit 900 € par part	40 %	90 000 €	0 €
2018	42 000 € Soit 420 € par part	40 %	42 000 €	0 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les conventions réglementées précisées dans le rapport spécial conformément à l'article L. 2270-10 du code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération brute de la présidente qui s'est élevée, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à 58 706.60 €. La Présidente a droit au remboursement, sur justificatif, des frais de déplacement engagés au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre des assemblées.

L'associé unique



CD

A.P.P.I. BAT
Société par Actions simplifiées au capital de 10 000 €
Siège Social : 6 rue de Perrochel
62200 BOULOGNE SUR MER
R.C.S. BOULOGNE SUR MER 809 429 483

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 314.46 € de la manière suivante :

- bénéfice net	27 314.46 €
- par un prélèvement sur les autres réserves pour	44 185.54 €
- à la distribution de dividendes pour.....	71 500.00 €

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 715 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé qu'à compter du 1er janvier 2018, un prélèvement forfaitaire unique de 30%, incluant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, vient s'appliquer.

Les dividendes seront versés sous déduction des prélèvements sociaux et d'un prélèvement non libératoire représentatif de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% auquel il convient d'ajouter 17,2% de prélèvements sociaux.

Cependant, et par acceptation à cette règle, les associés pourront éventuellement renoncer à ce prélèvement forfaitaire unique en optant pour le calcul de l'impôt sur le revenu selon les règles du barème progressif. En pareil option, les associés sont informés que l'option pour le barème progressif portera alors sur l'ensemble des revenus ou gain de l'année visés par le prélèvement forfaitaire unique.

En cas de renonciation au prélèvement forfaitaire unique, les dividendes distribués seront éligibles à l'abattement de 40%.

CP

Nous vous informons enfin, que les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source par l'établissement payeur au taux de 17,2%, lorsque ce dernier est situé en France ; ils devront être versés au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale reconnaît, en outre, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Abattement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
2020	172 000 € Soit 1720 € par part	40 %	172 000 €	0 €
2019	90 000 € Soit 900 € par part	40 %	90 000 €	0 €
2018	42 000 € Soit 420 € par part	40 %	42 000 €	0 €

Certifié conforme
L'associé unique

